



VetAgro Sup

École Nationale des
Services Vétérinaires



Formation des vétérinaires certificateurs



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Dates pressenties : les dates sont fixées par la DRAAF en lien avec l'ENSV

Durée :

- ¼ d'heure pour la formation à distance
- ½ jour pour la formation informatique
- 1 jour pour la formation réglementaire

Lieu : le lieu est fixé par la DRAAF

Public :

Vétérinaires mandatés pour les missions de certification aux échanges.

Taille du public :

- 10 à 20 pour la formation réglementaire
- En fonction du nombre d'ordinateurs disponibles pour la formation informatique

Formateurs :

- La formation informatique est animée par un agent d'une DDecPP habitué à utiliser TRACES.
- La formation réglementaire est animée par un vétérinaire titulaire du mandat de certificateur (vétérinaire certificateur) et un agent d'une Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (DDecPP).

Responsables pédagogiques :

Anne-Cécile MEYER-WARNOD, ENSV
Agnes GIRAUD, DGAI
formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr

Appui technique SNGTV (élaboration des supports de formation)



Inscriptions : La gestion des inscriptions relève du DD(CS)PP ou du DRAAF

Maitre d'ouvrage : Formation organisée par le Ministère chargé de l'agriculture (DGAI)

Contexte :

Le mandatement des vétérinaires sanitaires en tant que vétérinaires certificateurs est désormais prévu par l'Annexe 2 -1115 du 16 septembre 2011 relatif aux conditions de désignation des vétérinaires mandatés en application de l'article L.203-9 du code rural et de la pêche maritime pour l'exercice de missions de certification officielle en matière d'échanges d'animaux vivants, de semences, ovules et embryons. En effet, au regard des textes communautaires et des conclusions des inspections de l'Office Vétérinaire et Alimentaire dans le domaine de la certification des échanges et du transport d'animaux domestiques, il devenait nécessaire de mettre en place un système qui permette d'une part, d'abandonner la procédure dite de co-certification faisant intervenir des vétérinaires sanitaires dans le processus de certification aux échanges de bovins, et d'autre part d'habiliter officiellement en tant que vétérinaires certificateurs non seulement ces vétérinaires co-certificateurs, mais aussi tous ceux qui souhaiteraient exercer cette mission et les missions afférentes au titre de la protection animale dans les autres filières animales.

Pour l'exercice de leurs missions de certification, les vétérinaires auront l'obligation d'avoir suivi une formation spécifique.

Déroulement de la formation : en 3 sessions :

1. A distance : introduction et pré-requis à la session informatique,
2. Informatique : initiation pratique sur TRACES,
3. Réglementaire : responsabilités du vétérinaire certificateur.

Objectif général :

Être en mesure de délivrer et éditer un certificat sanitaire pour les échanges intra-communautaire

Objectifs pédagogiques de la formation informatique :

- Être capable d'éditer un certificat sanitaire sous le logiciel TRACES ;
- Savoir où trouver les informations utiles sous TRACES et EXPADON.

Objectifs pédagogiques de la formation réglementaire :

- Identifier les enjeux de la certification et comprendre les implications de la certification ;
- Connaître les responsabilités du vétérinaire certificateur ;
- Connaître les règles en matière de protection animale ;
- Savoir quel contrôle réaliser et comment ;
- Savoir ce que l'on peut certifier ;
- Connaître les différents canaux d'information.

Contenu de la formation informatique :

- Présentation du système TRACES,
- réalisation de certificats dans la base d'entraînement de TRACES à partir de cas d'école (canevas fourni par l'ENSV) en fonction des espèces demandées.

Contenu de la formation réglementaire :

- Présentation générale (principes, règles et mise en œuvre de la certification ; supports informatiques : TRACES, Expadon),
- Transport et bien-être,
- La certification selon les espèces (à la demande : bovins, ovins/caprins et/ou porcins).

Méthodes pédagogiques : conférences, témoignages, entraînement à l'édition de certificat sanitaire

Supports de formation : les supports de formation à imprimer et à remettre aux vétérinaires certificateurs en début de formation sont téléchargeables sur le site de l'ENSV www.ensv.fr (les codes d'accès sont disponibles auprès de l'ENSV : formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr)